

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE RUMIGNY
80680 RUMIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 04 JANVIER 2010

Le quatre janvier deux mille dix, vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de RUMIGNY, régulièrement convoqués le trente et un décembre deux mille neuf, se sont réunis sous la présidence de Monsieur François DELECOLLE, Maire.

Etaient présents : M. EVRARD Dominique, Mmes LENNE Isabelle, DUQUESNE Véronique, MM BARBET Eric, DASSONVILLE Nicolas, SEVRETTE Pascal, DUCHEMIN Christian, Mme Dominique SCHAEVERBEKE, M. DUPUIS Alain, Mmes JUST Christelle, ADT Marie, GUIDE Marie-Dominique, MM DELECOLLE François, BONNECHERE François, Mme BLANGER Corinne.

Secrétaire de séance : M. Eric BARBET.

Compte rendu affiché le 08 janvier 2010.

LECTURE DU COMPTE RENDU DU 7 DECEMBRE 2009.

Approuvé et signé par tous les membres présents.

EVOLUTION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan d'occupation des sols (POS) communal. Ce document a été mis en application en 1988. Depuis son entrée en vigueur, de nombreuses constructions neuves ont été édifiées et deux des principales zones classées NAr, c'est-à-dire constructibles après aménagement, ont fait place aux lotissements communaux.

Les règles d'urbanisme ont également beaucoup évolué. La rédaction de nombreux articles du P.O.S. nécessite d'être actualisée.

La loi SRU a remplacé les POS par les PLU (Plan Local d'Urbanisme).

La réglementation n'autorise plus la révision de notre POS : pour l'actualiser, il est nécessaire de le transformer en PLU, document qui comprend notamment un diagnostic des besoins présents et futurs de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier à la commission urbanisme le soin d'examiner les conditions du remplacement du POS par un Plan Local d'Urbanisme.

PROJET DE REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le photocopieur de la commune fonctionne mal. Il a dix ans et son entretien est devenu impossible, car les pièces de rechange sont difficiles à trouver.

La société SERIANS (ex. BUROTEC) nous propose d'acquérir, soit un photocopieur noir et blanc pour 2860 euros hors taxes, soit un photocopieur couleur pour 4700 euros.

Ce matériel permettrait de réaliser des photocopies aux formats A3 et A4, des scans, des recto-verso, et pourrait être mis en réseau. Il est compatible avec les logiciels courants.

Le coût de la maintenance serait de 0,70 Euros pour 100 pages en noir et blanc et de 7 Euros pour 100 pages couleur, toner, pièces et main d'œuvre inclus.

La question se pose de savoir s'il est plus judicieux de choisir le photocopieur noir et blanc ou le photocopieur couleur.

Cela dépend notamment du nombre de photocopies couleur nécessaire. Il s'agit essentiellement des tirages du bulletin municipal, dont le tirage est confié à TOP OFFICE pour 1913,60 euros TTC les 10000 tirages A4.

Le Conseil, délibérant sur cette question, décide de demander à la société SERIANS des précisions sur:

- La qualité des tirages couleur
- L'éventualité d'une location pure du matériel
- La longévité des cartouches couleur (risque de panne lors d'un tirage important)
- La possibilité de coder l'accès aux photocopies couleur.

L'idéal serait de disposer du matériel à l'essai pendant quelques temps.

QUESTIONS DIVERSES.

- Monsieur le Maire annonce que plusieurs équipements ont été installés sur le terrain de football par Amiens Métropole, et notamment des pare-ballons.
- Il rappelle que le repas des aînés a lieu le dimanche 17 janvier et que, s'agissant d'un événement organisé par la commune, l'aide des conseillers municipaux est souhaitée.
- Dominique EVRARD annonce que le bulletin municipal numéro 105 est en cours de préparation et sera bouclé mi janvier. Il est encore temps de lui communiquer les informations que les uns ou les autres souhaitent y faire figurer.